

# *Priorité aux patients*

LA SÉCURITÉ DES PATIENTS :  
NOTRE ENGAGEMENT, NOTRE RESPONSABILITÉ.



## *Patients externes*

Also available in English:  
*Patients first - Outpatients* (WX85-1380)

# Priorité aux patients

**La sécurité des patients : notre engagement,  
notre responsabilité.**

## **Travailler ensemble**

- N'ayez pas peur de poser des questions.
- Donnez-nous le plus d'informations possible au sujet de votre maladie ou de votre état de santé.
- Avisez tous vos fournisseurs de soins si vous avez des allergies ou si vous avez déjà eu des réactions à des médicaments ou à des aliments.
- Apportez une liste de tous les médicaments que vous prenez (sur ordonnance, sans ordonnance et produits à base d'herbes médicinales).
- Si vous avez besoin d'aide pour vous lever, pour marcher ou pour vous déplacer pendant votre rendez-vous, veuillez demander à quelqu'un de vous accompagner pour vous aider. Si cela n'est pas possible, avisez notre personnel dès votre arrivée à votre rendez-vous.

## **Pendant votre rendez-vous à l'hôpital**

- Assurez-vous que le personnel qui prend vos prélèvements sanguins et qui vous administre des tests, des traitements ou des médicaments confirme votre nom officiel complet et votre date de naissance.
- Contribuez à la prévention des infections. Lavez-vous les mains et rappelez à vos amis, aux membres de votre famille et au personnel de faire de même.
- Posez-nous des questions sur vos médicaments s'ils sont nouveaux ou différents. Demandez de quoi il s'agit et pourquoi vous devez les prendre.
- N'ayez pas peur de nous aviser si vous croyez que vous allez recevoir le mauvais traitement ou le mauvais médicament.
- Posez-nous des questions si vous ne comprenez pas bien le traitement ou la chirurgie que vous subirez.
- Aidez-nous à planifier votre congé de l'hôpital. Avez-vous tous les renseignements dont vous avez besoin? Comprenez-vous bien toutes les directives?
- Si vous avez des préoccupations ou des questions à l'égard de vos soins, parlez-en immédiatement à votre fournisseur de soins de santé ou au superviseur de l'unité.

# Après votre rendez-vous à l'hôpital

- Consultez votre médecin de famille pour l'aviser que vous êtes allé à l'hôpital pour un rendez-vous. Si vous n'avez pas de fournisseur de soins de santé, vous pouvez composer le 8-1-1 pour faire ajouter votre nom à la liste d'attente.
- Écrivez les numéros de téléphone de votre médecin de famille, de la clinique, de la pharmacie et de l'ambulance. Gardez-les près du téléphone au cas où vous ou votre famille en auriez besoin.

## **Vous avez besoin d'autres informations sur des questions de santé?**

Vous trouverez cette publication et toutes nos autres ressources à l'intention des patients à <http://library.nshealth.ca/PatientGuides> (en anglais seulement). Communiquez avec la bibliothèque publique de votre région pour obtenir des livres, des vidéos, des magazines et autres ressources. Pour plus d'informations, allez à <http://library.novascotia.ca/fr>. Vous pouvez parler à une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps, en composant le 8-1-1. Vous pouvez aussi consulter le <https://811.novascotia.ca/?lang=fr>. Pour découvrir d'autres programmes et services offerts dans votre collectivité, composez le 2-1-1- ou allez à <http://ns.211.ca> (en anglais seulement).

*La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse fait la promotion d'un environnement sans fumée, sans vapeur et sans parfum. Nous vous remercions de ne pas porter ni utiliser de produits parfumés.*

[www.nshealth.ca](http://www.nshealth.ca)

*Préparation* : Gestion des risques / Sécurité des patients, secteur du centre, Régie de la santé de la Nouvelle Écosse

*Conception* : Services de la bibliothèque de la Régie

Les renseignements contenus dans la présente publication sont fournis uniquement à titre d'information et d'éducation. Ils ne remplacent pas les conseils médicaux ou les soins de santé offerts par un professionnel de la santé. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

FF85-1521 © Janvier 2020 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse

Les renseignements contenus dans la présente publication sont mis à jour tous les trois ans ou au besoin.